

16.00 crédits		Q1 et Q2
---------------	--	----------



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Préalables	<i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Compétence 1 – Elaborer des stratégies de communication qui intègrent les différents aspects de la culture numérique.</p> <p>Acquis d'apprentissage</p> <p>1. Analyser de manière critique la communication d'une organisation en prenant en compte son secteur d'activités et son contexte social, culturel, technologique, économique, politique et juridique.</p> <p>Compétence 4 - Mobiliser et produire des connaissances en stratégie de la communication et en culture numérique de façon étayée et méthodique, dans le cadre d'une réflexion critique ou d'un projet de recherche</p> <p>Acquis d'apprentissage</p> <p>1. Posséder une connaissance approfondie des principales approches théoriques et méthodologiques de la recherche sur la communication et la culture numérique.</p> <p>2. A partir de savoirs multidisciplinaires, développer une réflexion critique et étayée sur les technologies numériques et leurs enjeux humains et sociétaux.</p> <p>3. Mener un projet de recherche original, en mobilisant avec discernement des ressources théoriques, méthodologiques et technologiques variées.</p> <p>4. Rendre compte d'une recherche et de ses résultats de façon claire, cohérente et structurée, par voie écrite et orale, et en respectant les exigences de la communication scientifique.</p> <p>5. Sur base de résultats de recherche, formuler des recommandations en matière de stratégie de communication de l'organisation et/ou conceptualiser de nouveaux dispositifs ou de nouvelles pratiques de communication.</p> <p>6. Actualiser ses savoirs et ses pratiques en mettant en œuvre des techniques de veille sur les tendances et innovations communicationnelles et numériques.</p>

<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>L'évaluation de l'UE Mémoire et séminaire d'accompagnement au mémoire 2 est effectuée à la fois par le promoteur ou la promotrice du mémoire, et par un lecteur ou une lectrice extérieur-e, sur base du mémoire, tant dans sa forme écrite (monographie) qu'orale (défense face au jury de mémoire).</p> <p>Le mémoire doit être déposé sur la plateforme DIAL-mem de l'UCLouvain, selon les consignes fournies dans le vade-mecum. Si la situation sanitaire l'exige, la défense se fait en distanciel, sans aucune incidence sur les critères de l'évaluation.</p> <p>Une grille d'évaluation du mémoire (monographie et défense) précise les critères d'évaluation et les pondérations. Elle est fournie à l'étudiant-e dès le séminaire d'accompagnement au mémoire 1. Elle est discutée de manière plus approfondie lors d'une séance du séminaire d'accompagnement au mémoire 2.</p> <p>Un-e étudiant-e se retrouve en 2ème session (note de 0/20 en 1ère session) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lorsque le « formulaire mémoire » et/ou le projet de recherche (cf. séminaire de mémoire 1) ne sont toujours pas validés ; - lorsque l'étudiant-e n'a pas présenté ses premiers retours du terrain lors du séminaire organisé avant le congé de printemps et/ou lorsqu'elle-il n'a pas envoyé son feedback dans les délais requis ; - lorsqu'elle-il ne dépose pas le mémoire dans les temps. <p>Les méthodes d'évaluation de la 2ème session sont identiques à celles de la 1ère session, avec une temporalité adaptée : présentation des premiers retours du terrain et feedback dans le courant du mois de mai, dépôt du mémoire et défense orale en août.</p> <p>Dans les 5 jours qui suivent le dépôt officiel du mémoire, et dans le cas où le mémoire ne rencontre pas les exigences minimales d'un travail académique de niveau universitaire pouvant être présenté devant un jury complet, le promoteur ou la promotrice doit prévenir l'étudiant-e (avec copie aux président-e et secrétaire de jury d'examen) qu'il vaut mieux que le mémoire ne soit pas défendu publiquement. Le lecteur ou la lectrice ne serait donc pas convoqué-e et seul un jury restreint aurait lieu (promoteur-trice, président-e, étudiant-e) avec remise d'une note (échec) pour le bulletin. L'étudiant-e qui souhaite, envers et contre tout, que s'organise un jury avec lecteur-trice extérieure doit le signaler officiellement au promoteur ou à la promotrice par retour de mail, endéans les 24h, avec copie aux président-e et secrétaire du jury d'examen. L'étudiant-e doit néanmoins s'attendre à une évaluation largement négative de la part de son promoteur ou de sa promotrice.</p> <p>Tout travail est une production originale. Il est attendu des étudiant-es un respect scrupuleux des règles et bonnes pratiques de citation, de référencement et d'utilisation de l'IA telles que rappelées lors des séances de séminaire, dans le document Référencement des sources, citation et non-plagiat (disponible sur Moodle), et dans le Code déontologique réglementant la rédaction de travaux scientifiques tel qu'annexé aux dispositions d'exécution du règlement général des études et des examens pour le master en Stratégie de la communication et culture numérique.</p> <p>L'utilisation de l'IA générative est acceptée pour autant qu'elle soit ponctuelle et limitée, sauf disposition contraire de la part de l'enseignant-e et/ou de l'assistant-e. Dans tous les cas, l'utilisation de l'IA doit être explicitement indiquée. Toute partie de travail ou de présentation prenant appui, de quelque manière que ce soit, sur l'IA générative, doit être clairement identifiée (par exemple, par une note en bas de page). Il convient en outre de préciser quel outil d'IA générative a été utilisé et quelle en a été l'utilisation dans la partie concernée.</p> <p>« Reprendre » un travail personnel ou de groupe réalisé dans le cadre de quelque UE que ce soit nécessite beaucoup de prudence. Exceptionnellement, une telle démarche peut être envisagée à condition que l'étudiant-e (1) en demande l'autorisation à l'enseignant-e et/ou l'assistant-e, (2) justifie cette « reprise » dans le cadre du travail, lequel, dans son ensemble, doit bien évidemment constituer un apport original par rapport au premier travail, et (3) applique scrupuleusement les règles de citation et de référencement à tout usage de ce travail. Le non-respect de ces règles peut être considéré comme une irrégularité (auto-plagiat).</p> <p>Tout manquement dans l'application des règles énoncées ci-dessus peut conduire à une sanction académique et/ou disciplinaire, conformément au règlement général des études et des examens.</p> <p>Enfin, l'étudiant-e tient à disposition des membres du jury de mémoire les « données » collectées et analysées dans le cadre du mémoire ainsi que les autres éléments probants permettant d'attester de la validité et de l'authenticité de la démarche de recherche. Le jury peut en effet demander d'avoir accès à (certains de) ces éléments afin préciser son appréciation du travail fourni par l'étudiant-e. En aucun cas « l'anonymat des sources » ne peut être invoqué pour refuser cet accès.</p>
--	---

<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>Au moins une séance de cours magistral est consacrée à former l'étudiant-e aux normes de réalisation et de finalisation d'un document écrit de qualité, répondant aux exigences formelles de tout travail académique, notamment pour ce qui concerne les règles de citation et de référencement.</p> <p>Au plus tard le dernier jour de la session de janvier (date à préciser dans les instructions internes à l'UE), les étudiant-es doivent envoyer à leur promoteur ou promotrice un chronogramme adapté et commenté de leur travail, suite à (au moins) un rendez-vous avec celui-ci ou celle-ci.</p> <p>Aux alentours du congé de printemps (date exacte à confirmer), les étudiant-es doivent également présenter un état d'avancement de leur mémoire. Cette présentation se focalisera sur les « premiers retours du terrain ». Il est donc attendu de l'étudiant-e qu'il-elle ait déjà effectué au moins une partie du travail empirique et de « l'analyse des données ». Lors de cette prestation orale, l'étudiant-e exerce sa capacité à soutenir un registre scientifique de discussion, à expliciter et argumenter les choix théoriques et méthodologiques posés et à élaborer des pistes d'analyse pertinentes. Cette prestation orale, qui constitue une forme de préparation à la défense orale du mémoire, ne donne pas lieu à une note spécifique. L'étudiant-e est toutefois tenu-e de remettre à son promoteur ou sa promotrices, ainsi qu'aux titulaires du séminaire, un feedback sur les discussions qui ont suivi cette présentation – et ce dans les 5 jours suivant la présentation.</p> <p>Pour les étudiant-es qui sont en finalisation de cycle lors de la session de janvier et qui remettraient leur mémoire en janvier, la séance sur les premiers retours du terrain aura lieu en novembre.</p> <p>Moodle est utilisé pour le partage de documents, la remise des supports de présentation orale et la communication pédagogique avec les étudiant-es.</p> <p>Si la situation sanitaire l'exige, toutes ou une partie des séances peuvent basculer en distanciel.</p>
<p>Contenu</p>	<p>En master 2, le séminaire d'accompagnement au mémoire vise essentiellement à expliciter les consignes formelles de rédaction et de défense orale du mémoire, et à mettre celui-ci à l'épreuve collective dans son état d'avancement.</p> <p>Plusieurs séances de présentation et de discussion des projets de mémoire par les étudiant-es permettent à celles-ci et ceux-ci de s'exercer à la présentation orale de leur projet et de bénéficier des commentaires des autres étudiant-es et des titulaires de l'UE – en vue de consolider le cadre théorique, de préciser certains choix méthodologiques, d'affiner certaines analyses, etc.</p> <p>Le contenu de l'UE puise en grande partie dans l'ouvrage de référence travaillé dans le cadre du séminaire d'accompagnement au mémoire 1 et rappelé en bibliographie. En outre, un vade mecum du mémoire spécifie une série d'éléments formels et organisationnels relatifs à la rédaction, au dépôt et à la défense du mémoire.</p>
<p>Bibliographie</p>	<p>Lecture obligatoire (rappel du séminaire de mémoire 1)/Required reading (same as in the accompanying seminar 1): :</p> <p>SEURRAT, Aude (dir.), <i>Écrire un mémoire en sciences de l'information et de la communication. Récits de cas, démarches et méthodes</i>, Paris, PSN, 2014.</p> <p>Lectures recommandées/Recommended readings :</p> <p>BEAUD Michel, <i>L'art de la thèse</i>, éd. rev. et augm., Paris, La Découverte, 2006.</p> <p>CISLARU Georgeta, CLAUDEL Chantal, VLAD Monica, <i>L'écrit universitaire en pratique</i>, 2ème édition, Bruxelles, De Boeck, 2011.</p> <p>KLEIN Olivier, <i>Quelques conseils et quelques astuces pour réussir sa défense de mémoire</i>, Unité de Psychologie Sociale, Université libre de Bruxelles, non daté. Disponible en ligne à l'adresse https://cescup.ulb.be/3401-2/ (dernière consultation le 10 septembre 2020).</p> <p>LAWRENCE, Olivier, BEDARD, Guy, FERRON, Julien, <i>L'élaboration d'une problématique de recherche : Source, outils et méthode</i>, Paris, L'Harmattan, 2005.</p> <p>MANGALAZA Eugène Régis, <i>Concevoir et réaliser son mémoire de master I et master II en sciences humaines et sociales</i>, Paris, L'Harmattan, 2010.</p> <p>MICHEL J.-L., <i>Le mémoire en recherche en information-communication</i>, 2ème édition, Paris, Ellipses, 2006.</p> <p>VAN CAMPENHOUDT Luc, MARQUET Jacques, QUIVY Raymond, <i>Manuel de recherche en sciences sociales</i>, 5ème édition entièrement revue et augmentée, Malakoff, Dunod, 2017.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>ESPB</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en stratégie de la communication et culture numérique (horaire décalé)	COMB2M	16	BCOMU2217	